



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-nord, le 6 mars 2017 à compter de 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelques huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

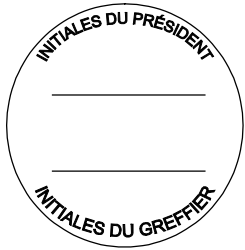
CM1703-822

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

- 7.1. Administration
 - 7.1.1. Office municipal d'habitation – Représentation municipale au sein du conseil d'administration
 - 7.1.2. Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Nomination d'un représentant au comité de gestion d'incendie
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Règlement n° 2016-008 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Priorité d'intervention 2017-2018 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2. Nomination d'un représentant élu de la Communauté maritime à la Commission consultative sur les transports
 - 7.7.3. Autorisation de signature – Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020
 - 7.7.4. Contribution du Fonds de développement des territoires (FDT) – Terrain de jeux – Intégration des jeunes au camp de jour
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement n° CM-2017-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1703-823

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017.

Le maire propose de modifier le procès-verbal en abrogeant la résolution n° CM1702-807 intitulée : *Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ*, car le dossier des assurances collectives a été confié à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été modifié.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1703-824

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 23 février 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 177 352,30 \$.

CORRESPONDANCE

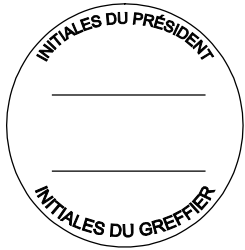
Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

ADMINISTRATION

CM1703-825

Office municipal d'habitation – Représentation municipale au sein du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a procédé, le 14 octobre 2014, à la nomination de deux élus, soit les conseillers Léon Déraspe et Germain Leblanc comme représentants au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Hubert Poirier, siège également à ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de confirmer à l'Office municipal d'habitation le renouvellement du mandat de ces trois personnes à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration.

CM1703-826

Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Nomination d'un représentant au comité de gestion d'incendie

CONSIDÉRANT les changements survenus au Service de sécurité incendie avec l'embauche d'un nouveau directeur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner un remplaçant à M. Georges Sumarah au sein du comité de gestion d'incendie du CAUREQ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Joël Sauvé, soit nommé pour agir à titre de représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au comité de gestion incendie du CAUREQ;

qu'en cas d'absence de M. Joël Sauvé, le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, M. Jean Richard, soit autorisé à agir comme remplaçant de celui-ci sur ce comité.

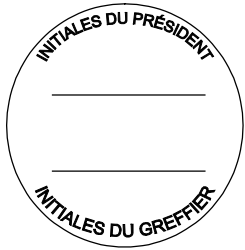
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1703-827

Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Règlement n° 2016-008 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté un règlement modifiant son règlement de zonage n° 2012-002 afin d'y intégrer la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance d'un certificat de conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime est nécessaire à l'entrée en vigueur du règlement n° 2016-008;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le règlement n° 2016-008 est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1703-828

Priorité d'intervention 2017-2018 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'obligation de la Communauté maritime de se conformer à l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) qui stipule que l'organisme (la Communauté maritime) doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 a été adopté en 2013 par la Communauté maritime ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention en matière de développement territorial adoptées par le conseil de la Communauté maritime en décembre 2015 demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les orientations du projet de territoire Horizon 2025 ainsi que les objectifs et les actions qui y sont liées constituent les priorités d'intervention 2017-2018 en matière de développement du territoire.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

CM1703-829

Nomination d'un représentant élu de la Communauté maritime à la Commission consultative sur les transports

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté le Règlement n° A-2007-04 relatif à la création d'une commission consultative sur les transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a apporté des modifications à ce règlement par l'adoption du règlement n° A-2014-04, notamment à la composition dont les représentants doivent être désignés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux ans du représentant du conseil de la Communauté maritime, M. Léon Déraspe, a atteint son terme en janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de renouveler le mandat du représentant actuel de la Communauté maritime à la commission consultative sur les transports, M. Léon Déraspe, et ce, pour une durée de deux ans.

CM1703-830

Autorisation de signature – Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régionale en tourisme qui liait Tourisme Québec, Tourisme Îles de la Madeleine, la Municipalité des Îles et la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est échue depuis le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT la volonté de Tourisme Québec de signer une nouvelle entente 2016-2020 avec Tourisme Îles de la Madeleine et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ayant pour objectif de soutenir des projets de développement de l'offre touristique et dans laquelle chaque dollar investi par le milieu sera apparié par Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Communauté maritime par la loi 28, entre autres celui de conclure des ententes avec des ministères ou organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une telle entente engendrera des retombées importantes pour le milieu en matière de développement touristique;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine :

- confirme sa volonté de signer une entente de partenariat régional en tourisme pour les années 2016-2020 et désigne son directeur général, Hubert Poirier, comme signataire;
- mandate le Service de développement du milieu pour travailler avec Tourisme Îles de la Madeleine et Tourisme Québec à l'élaboration des modalités de l'entente;
- affecte une somme annuelle de 37 500 \$, prélevée à même le Fonds de développement des territoires (FDT), pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, et ce, conditionnellement au renouvellement du programme FDT.

CM1703-831

Contribution du Fonds de développement des territoires (FDT) – Terrain de jeux – Intégration des jeunes au camp de jour

CONSIDÉRANT QUE chaque année, depuis une douzaine d'années, des jeunes présentant des incapacités significatives et persistantes sont intégrés au terrain de jeu estival, et ce, par un accompagnement individualisé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue au maintien et à l'amélioration de la santé, du bien-être et du développement de ces jeunes tout en apportant des moments de répit aux familles durant le congé estival;

CONSIDÉRANT l'importance de cette initiative innovante et inspirante pour la communauté madelinienne;

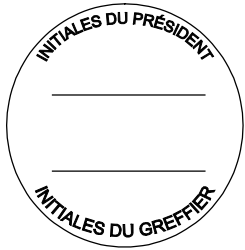
CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet n'est pas pérenne, mais que des démarches sont en cours auprès des principaux ministères concernés en vue d'assurer un financement récurrent;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement à ces démarches, le Regroupement Loisirs des Îles doit trouver des sources de financement permettant d'assurer l'intégration de ces jeunes pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE les impacts du non-financement de ce projet sont importants, notamment pour les familles et les jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

que le conseil de la Communauté maritime accorde une aide financière ponctuelle de 15 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires au Regroupement Loisirs des Îles pour assurer l'intégration des jeunes ayant des incapacités aux activités estivales pour l'année 2017.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1703-832

Adoption du Règlement CM-2017-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QU' en vertu du projet de loi n° 83 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique » du gouvernement du Québec adopté en juin 2016, le conseil d'agglomération est maintenant désigné sous le vocable Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins de son réseau routier artériel;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 février 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2017-03 intitulé « Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 mars 2017

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1703-833

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 16.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier